

## **AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE CANADA (AAC) ET LE SECTEUR DE L'AGROALIMENTAIRE BIOLOGIQUE**

### **CONTEXTE**

Bien que le secteur des produits biologiques au Canada soit modeste, il est en croissance rapide. Selon des sources provenant de l'industrie, les recettes monétaires agricoles de ce secteur, issues surtout de la vente de céréales et d'oléagineux, se sont chiffrées à environ 500 millions de dollars en 1999. Ce chiffre représente environ 1,5 % du total des recettes monétaires agricoles.

Le secteur biologique est exploité au Canada depuis le début des années 1970. On compte environ 2 500 exploitants d'entreprises agricoles biologiques, environ 150 transformateurs et manutentionnaires et environ 46 organismes certificateurs dont plusieurs sont reconnus par divers organismes d'accréditation étrangers. Seuls le Québec et la Colombie-Britannique se sont dotés de normes biologiques provinciales.

La *Norme nationale relative aux produits biologiques* a été adoptée par le Conseil canadien des normes (CCN) en 1999. Cette norme volontaire – élaborée de concert avec l'Office des normes générales du Canada– donne un aperçu des méthodes de production et de transformation des produits biologiques; elle est harmonisée avec les lignes directrices internationales établies par le Codex Alimentarius. Le CCN, ainsi que ses partenaires reconnus, est autorisé à accréditer des organismes certificateurs selon la norme ISO 65. Cependant, le CCN n'a jusqu'à maintenant agréé aucun organisme chargé de certifier que les produits biologiques respectent la norme nationale. En 2002, le CCN est à réviser la norme volontaire canadienne.

Les États-Unis, où une grande partie des produits biologiques sont transformés et vendus sur d'autres marchés, représentent le plus grand marché pour un grand nombre de produits alimentaires biologiques canadiens, suivis de l'Europe et du Japon. La Saskatchewan, l'Ontario, le Québec et la Colombie-Britannique sont les principales provinces exportatrices. Ces exportations consistent surtout de grains en vrac et d'oléagineux.

**Rôle d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) et de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) - AAC** a contribué à l'élaboration de la norme nationale avec l'aide de l'ONGC et a assisté le secteur à définir ses objectifs et ses priorités en matière d'organisation, d'accréditation et de commercialisation internationale. Le gouvernement évalue actuellement différentes options disponibles afin de maintenir l'accès aux principaux marchés d'exportation, tels que l'Union Européenne, les États-Unis et le Japon.

AAC a annoncé à l'été 2001 qu'une aide de plus de 1,4 million \$ allait être versée aux producteurs de produits biologiques dans le cadre du Fonds canadien d'adaptation et de développement rural (FCADR) et du programme de Commerce Agroalimentaire (PCA) pour leur permettre de profiter des débouchés et améliorer les connaissances de l'agriculture biologique. Cette aide servira notamment à l'élaboration de guides, d'un soutien à l'organisation de la prochaine conférence de la Fédération internationale des mouvements d'agriculture biologique (FIMAB) et à la création d'un Centre Collégial pour l'Agriculture Biologique à Truro, Nouvelle-Écosse.

AAC a facilité la mise sur pied de deux comités sectoriels dans la foulée de la rencontre qu'il a parrainée à Aylmer en mars 2000 : l'un sur l'accréditation et l'autre sur la planification stratégique. Le premier a produit un rapport provisoire renfermant des recommandations au ministre dans lequel l'option privilégiée par les membres est l'établissement d'un régime réglementaire obligatoire au

Canada.

L'ACIA est habilitée en vertu de son cadre réglementaire à mettre en branle des mesures d'exécution appropriées dans les cas où une allégation concernant un produit biologique vendu au Canada est jugée trompeuse et contrevient à l'article 5.1 de la *Loi sur les aliments et drogues (LAD)* ou à l'article 7 de la *Loi sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation (LEEPC)*. Le mandat de l'ACIA sous le régime de la *LAD* et de la *LEEPC* ne s'étend pas aux produits biologiques exportés.

**L'Office des normes générales du Canada (ONGC)** a joué un rôle de premier plan dans l'élaboration de la norme nationale relative à la production biologique. L'ONGC administre le processus d'élaboration des normes à l'aide de comités équilibrés en vue d'établir des normes volontaires qui font consensus. Un projet de norme doit être approuvé par consensus, lequel est défini comme un accord appréciable entre les parties intéressées à l'élaboration de la norme. En outre, il faut essayer de résoudre toutes les objections soulevées à l'adoption de la norme. Néanmoins, le processus pour réviser et mettre à jour la norme est long et coûteux.

**Le Conseil canadien des normes (CCN)** est investi du pouvoir d'accréditation au Canada; il peut donc accréditer un organisme de certification qui se chargera ensuite de certifier que les producteurs biologiques respectent la norme nationale. Le CCN a pour mandat de coordonner les efforts du Système national de normes et de voir à la bonne marche de ses activités. Ce système comprend des organismes et des personnes s'occupant de l'élaboration, de la promotion et de la mise en œuvre des normes volontaires au Canada. Le CCN est *l'autorité compétente* (*l'autorité compétente* signifie une agence gouvernementale officielle ayant juridiction) au Canada pouvant accréditer des organismes de certification selon la norme ISO 65.

**ISO 65** signifie l'ensemble des exigences devant rencontrer les organismes de certification opérant un système de certification.

**Organismes de certification** est l'organisme responsable de vérifier qu'un produit vendu ou "étiqueté" biologique est produit, transformé, préparé, et importé selon une norme nationale.

**Provinces** – Le Québec a mis en place un système d'accréditation provincial par l'entremise du Conseil d'accréditation du Québec (CAQ) et des normes obligatoires pour le marché provincial. Le Conseil pour l'adaptation de l'agriculture du Québec (CDAQ) qui reçoit ses fonds d'Agriculture et Agroalimentaire Canada a supporté financièrement le développement de la norme du Québec et l'établissement du Conseil d'accréditation du Québec lors des deux premières années (2000 et 2001). La Colombie-Britannique a adopté des normes provinciales facultatives, tandis que d'autres provinces contribuent tout au plus à certains travaux de recherche et de développement sur les pratiques de production.

## **SERVICES OFFERTS PAR LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL**

### **A. Politiques**

Le gouvernement fédéral ne privilégie pas une pratique agricole particulière, qu'elle soit traditionnelle ou biologique. Pour certains, l'agriculture biologique constitue une solution potentielle à des enjeux stratégiques concernant le lien entre la production agricole d'une part, et la protection de l'environnement et la santé humaine, de l'autre.

Rappelons que certaines provinces ont déjà établi des objectifs en vue de réduire l'emploi des

pesticides. Diverses stratégies relatives aux questions financières au palier de l'exploitation agricole sont en cours d'élaboration en vue de faciliter l'adoption de l'agriculture biologique. AAC est en train d'étudier les défis auxquels fait face l'agriculture biologique, notamment les questions liées à l'accréditation, la certification, les normes, le financement, la commercialisation et le commerce extérieur, ainsi que l'éducation et la recherche.

## **B. Accès aux marchés**

Le gouvernement évalue différentes options disponibles afin de maintenir l'accès aux principaux marchés d'exportation, tels que celui de l'Union Européenne, des États-Unis et du Japon. Bien qu'il existe des options pour l'industrie visant à maintenir l'accès à certains marchés, AAC reconnaît l'importance pour le Canada de conclure, entre pays, des ententes d'équivalences des normes nationales (*système de production*) et de reconnaissance du système d'accréditation et de certification (*système d'inspection*).

Le processus de négociation des accords d'équivalence ne débutera pas tant que le système d'accréditation et de certification ne sera pas en vigueur. Pour l'instant, comme la norme nationale n'est pas en vigueur, on ne peut effectuer l'évaluation d'un pays étranger. Cependant, des discussions préliminaires ont eu lieu pour mieux comprendre les articles qui feront l'objet d'une analyse plus poussée par les autorités étrangères au moment de la présentation officielle de nos demandes. Des négociations seront entreprises à l'échelle nationale; nous attesterons l'équivalence de la norme nationale et de notre système d'accréditation par l'entremise du CCN.

Récemment, des représentants du gouvernement du Canada et de la Commission européenne (CE) ont tenu des réunions préliminaires à Bruxelles, en avril et en mai 2001, afin de lancer le processus de reconnaissance du système canadien d'accréditation et de certification des produits biologiques. La CE a réitéré qu'elle ne procédera pas à l'examen d'une demande incomplète. Par conséquent, le gouvernement ne présentera aucune demande officielle tant que le Conseil canadien des normes n'aura pas accrédité un organisme chargé de certifier que les produits répondent à la norme nationale et que le processus de révision de la norme ne soit terminé (début 2003). Par contre, on a convenu de poursuivre les pourparlers préliminaires concernant certains enjeux, notamment le système facultatif; en attendant, la CE a accepté de passer en revue la norme de production.

Le ministère de l'Agriculture des États-Unis (USDA) nous a informé qu'il ne conclura aucun accord d'équivalence pour l'instant étant donné le manque de ressources. Les États-Unis aviseront l'Organisation mondiale du commerce lorsqu'ils seront prêts à conclure des ententes avec leurs partenaires commerciaux. Il est important de se rappeler que l'absence d'un accord d'équivalence entre les gouvernements ne compromet pas l'accès à ces trois marchés. Pour ce qui est du marché américain, les organismes certificateurs étrangers peuvent demander une accréditation de l'USDA. Les demandes des pays étrangers feront l'objet d'une évaluation selon les mêmes critères que les mandataires certificateurs américains.

Pour ce qui est de l'Union européenne, la réglementation prévoit une option temporaire (en vigueur jusqu'au 31 décembre 2005) qui permet l'importation de produits provenant d'un pays qui ne figure pas sur la liste à condition de fournir des preuves suffisantes comme quoi les produits importés ont été fabriqués selon des règles de production équivalentes et soumis à des mesures d'inspection d'une efficacité équivalente (EN45011 ou ISO-65).

La réglementation en vigueur au Japon permet aux organismes de certification des pays étrangers qui ne disposent pas d'un système de classification équivalent au système JAS (normes agricoles japonaises) de conclure un contrat avec un organisme d'agrément enregistré qui agira en son nom

pour veiller à ce que les produits biologiques importés soient conformes aux normes précises du JAS. L'une des exigences auxquelles doivent satisfaire les organismes de certification étrangers est qu'ils doivent être agréés par le gouvernement national, l'administration locale ou un organisme d'agrément international comme l'ISO ou la FIMAB. Pour de plus amples renseignements concernant les options d'accès aux marchés, veuillez consulter l'annexe.

### **C. Accréditation / Certification / Normes**

Après 10 ans de travail et l'investissement de ressources considérables par l'industrie et le gouvernement, la Norme nationale de l'agriculture biologique a été entérinée par le Conseil canadien des normes et publiée en juin 1999. Cette norme a été mise au point dans le cadre d'un processus consensuel rigoureux, sous l'égide de l'Office des normes générales du Canada. La mise à jour et le maintien des normes biologiques sont considérés onéreux par les représentants de l'industrie. L'industrie a demandé à AAC de procéder à la mise en place d'une « procédure législative » permettant d'avoir un système obligatoire à travers le Canada.

Tel que mentionné, le CCN est reconnu internationalement comme l'autorité compétente accréditant les organismes de certification canadiens selon la norme ISO-65. Actuellement, aucun organisme de certification canadien n'est certifié par le CCN. Au palier fédéral, l'accréditation des organismes de certification demeure facultative. L'accréditation du processus de certification par le CCN est relativement coûteuse.

### **D. Programmes**

Le Ministère favorise le développement de toutes les industries à l'intérieur du secteur agroalimentaire, y compris celle de la production biologique, grâce à un certain nombre de programmes et de services tels que les programmes de protection du revenu, l'Initiative Partenariat rural canadien, le Fonds canadien d'adaptation et de développement rural (FCADR) et le Service d'exportation agroalimentaire (SEA). Pour en savoir plus sur ces programmes, on peut consulter le site internet d'AAC à l'adresse: [www.agr.ca](http://www.agr.ca), à la rubrique Programmes et services. La Direction générale de la recherche du Ministère mène également plusieurs projets liés à la production biologique.

AAC a annoncé une aide du gouvernement fédéral en juin 2001 de plus de 600 000 \$ qui sera versée aux producteurs biologiques canadiens afin de leur permettre d'accroître leur part du marché international, qui est en pleine croissance. Cette somme servira à financer trois projets complémentaires : 375 000 \$ pour le programme d'aide à la certification des produits biologiques; 130 000 \$ pour la publication du *Organic Field Crop Handbook* (guide sur la culture biologique), qui comprend des renseignements sur la culture de produits biologiques selon les normes canadiennes; 100 000 \$ pour assumer une partie des coûts liés au Congrès mondial de la FIMAB, qui se tiendra à Victoria (Colombie-Britannique) et qui devrait attirer quelque 1 000 délégués représentant le mouvement à l'échelle mondiale.

Le programme d'aide à la certification des produits biologiques incitera les organismes certificateurs à présenter une demande d'accréditation au Conseil canadien des normes (secteur de l'agriculture biologique). En vertu de ce programme, on remboursera aux organismes en question 50 % des coûts liés à la présentation de la demande au CCN, jusqu'à concurrence de 25 000 \$ par demande. Pour être admissibles, les organismes devront avoir été agréés par le CCN d'ici le 31 décembre 2003.

Le 12 juillet 2001, 854 700 dollars de fonds fédéraux ont été octroyés à la création d'un Centre d'agriculture biologique du Canada permettant aux producteurs biologiques et à ceux qui sont intéressés à s'orienter vers la production biologique à se doter des compétences dont ils ont besoin et leur assurera des technologies de pointe. Le Centre sera situé au Collège d'agriculture de la Nouvelle-

Écosse à Truro et exécutera des travaux avec la collaboration de collèges et d'universités du pays. Plus d'information sont disponibles à <http://www.agr.ca/cb/news/2001/n10712af.html>.

Également un octroi de 27 000 dollars pour aider le secteur de la production biologique du Canada à élaborer une stratégie ciblant les priorités sur le marché intérieur et des stratégies de concurrence sur les marchés internationaux. Ces stratégies seront coordonnées par un ensemble de partenaires, dont le Collège d'agriculture de la Nouvelle-Écosse.

Ces deux initiatives s'ajoutent à la somme de 1,3 million de dollars d'aide pour les projets régionaux de production biologique, portant ainsi à environ 2,8 millions de dollars le financement total destiné à ce secteur depuis deux ans.

**ESTIMATION DES CONTRIBUTIONS D'AAC AU BIOLOGIQUE**  
**POUR LES DEUX DERNIÈRES ANNÉES 2000-2002**

<b>Province/Projet</b>	<b>Total</b>
<b>National</b>	
- Plan stratégique	\$27 000
- Centre canadien de l'agriculture biologique	\$854 700
- Accréditation	\$375 000
- Manuel de production en champ	\$128 150
- Congrès IFOAM 2002	\$100 000
- Séminaire Acheteurs Européens	\$2 922
<b>Total National</b>	<b>\$1 487 772</b>
<b>Region atlantique</b>	
- Conférence ACORN	\$12 750
- Foire Biofach	\$2 412
- Foire Natural Products Expo East	\$9 089
- Foire Natural Gourmet Food Show	\$2 376
- Profil industriel de l'agriculture biologique	\$33 333
<b>Total Région atlantique</b>	<b>\$59 960</b>
<b>Region des Prairies</b>	
- Viandes biologiques	\$123 409
	<b>\$123 409</b>
<b>I.P.E.</b>	
- Sensibilisation et formation	\$16 589
- Marchés biologiques	\$2 475
- Pomme de terre de semence	\$3 342
- Formation d'inspecteurs biologiques	\$1 040
- Bonnes Pratiques de Gestion dans l'industrie biologique	\$11 655
<b>Total I.P.E.</b>	<b>\$35 101</b>
<b>NB</b>	
- Atelier en Agriculture biologique	\$544
- Conférence sur les options en agriculture	\$3 677
- Formation d'inspecteur	\$8 945

<b>Total NB</b>	<b>\$13 166</b>
<b>N.E.</b>	
- Formation d'inspecteur	\$2 400
- Formation biologique de base	\$3 150
<b>Total N.E.</b>	<b>\$5 550</b>
<b>Québec</b>	
- Conseil d'Accréditation du Québec	\$84 100
- Appellation biologique réservée	\$100 000
- Évaluation d'un biofongicide	\$25 000
- Prod. Bio. d'aubergines 1	\$40 809
- Prod. Bio. d'aubergines 2	\$59 191
- Chitosane	\$36 400
<b>Total Quebec</b>	<b>\$345 500</b>
<b>Ontario</b>	
- Production de boisson de soya	\$64 125
- Stratégie de commerce GLO	\$154 400
- Produit végétarien congelé	\$32 000
- Sensibilisation biologique dans l'est d'Ontario	\$35 000
- Elevage des grains biologiques	\$15 000
- Plan d'affaire chanvre	\$5 000
- Etude du marché du chanvre	\$20 000
- Développement de produits laitiers biologiques	\$60 000
<b>Total Ontario</b>	<b>\$385 525</b>
<b>Manitoba</b>	
- Conférence biologique 2000	\$3 600
- Conférence biologique 1999	\$500
<b>Total Manitoba</b>	<b>\$4 100</b>
<b>Sask</b>	
- Foire Natural Products Expo West	\$26 280
- Certification HACCP	\$7 500
- Etude du marché - Espagne	\$5 000
- Développement du marché/Foire	\$3 718
- Recherche sur marché américain	\$4 450
- Certification HACCP	\$17 380
- Foire Natural Prods. Expo West	\$9 300
- Produit à valeur ajouté au Mexique	\$4 767
- Développement du marché	\$48 367
- Diversification Quinoa	\$35 310
- Alimentation biologique & Fertilité	\$5 000
- Farine & Transformation	\$16 265
- Légumineuses en Amérique Latine	\$19 054
- Viandes en Europe & Asie	\$30 045
- Nourriture pour chevaux	\$6 869
- Conférence alternatives biologiques	\$25 000
- Promotions biologiques	\$20 845
- Mise en oeuvre d'un plan du marché	\$5 000
- Répertoire des transformateurs biologiques	\$2 000
<b>Total Sask</b>	<b>\$292 150</b>
<b>Alberta</b>	

- Conférence Growing Global	\$16 000
- Foire Natural Prods Expo West	\$1 981
- Conférence Marketing Issues & Opps	\$5 000
<b>Total Alberta</b>	<b>\$22 981</b>

**C.B**

- Congrès IFOAM 2002	\$25 000
- Visite des fermes d'Ontario	\$11 000
- Etude de Faisabilité	\$5 000
<b>Total C.B.</b>	<b>\$41 000</b>

**Total Canada** **\$2 816 214**

Pour plus d'information :

Marc Chénier, conseiller, Bureau régional du Québec

Agriculture et Agroalimentaire Canada

2001 rue University, pièce 746-M

Montréal (Québec) Canada H3A 3N2

T : 514-283-3815, poste 510 F : 514-496-3966

Courriel : [chenierm@agr.gc.ca](mailto:chenierm@agr.gc.ca) Internet : [www.agr.gc.ca](http://www.agr.gc.ca)

G:\DGSIMBAPE\BIO 2002.wpd